Les notes

2018 | n°1

Répartition prévisionnelle entre les écoles doctorales des contrats doctoraux mis aux concours en 2018 et modalités de sélection

NOTE REDIGEE PAR : S. POMMIER, ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018 – JANVIER

université PARIS-SACLAY

© Université Paris-Saclay · Conception graphique : Vincent GRÉGOIRE · Crédit photo : FOTOLIA

Introduction **2**

Orientations, principes et critères communs à toutes les écoles doctorales **2**

Les objectifs affirmés dans la charte du doctorat, dans la charte européenne et dans le cadre national pour l'admission de tous les doctorants 2

Les objectifs et critères d'éligibilité propres à ce concours 3

Le rôle des Jurys et commissions d'admission 4

Les contrats doctoraux à attribuer **5**

Liste principale 5

Contrats doctoraux supplémentaires 6

Ecoles doctorales **7**

n°566 : sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH) 7

n°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SDV) 8

n°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (Biosigne) 9

n°569 : Innovation thérapeutique : du fondamental à l'applique (ITFA) 12

n°570 : santé publique (EDSP) 13

n°571 : sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes (2MIB) 14

n°572 : ondes et matières (EDOM) 15

n°573 : interfaces : approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation (Interfaces) 15

n°574 : mathématiques Hadamard (EDMH) 17

n°575 : electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE) 18

n°576 : particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (Pheniics) 19

n°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV) 20

n°578 : sciences de l'homme et de la société (SHS) 21

n°579 : sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG) 23

n°580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC) 24

n°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES) 27

n°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS) 27

n°127 : astronomie et astrophysique d'Ile-de-France (AAIF) 28

n°129 : sciences de l'environnement d'Ile-de-France (SEIF) 29

n°564 : physique de l'Ile-de-France (PIF) 30

INTRODUCTION

Dans le cadre d'une politique de ressources humaines, définie et portée en commun par l'Université Paris-Saclay et ses membres, le conseil du collège doctoral, qui comprend en particulier les directeurs des écoles doctorales et les représentants des établissements, établit, en tout début d'année civile, une proposition motivée de répartition prévisionnelle des contrats doctoraux entre les écoles doctorales.

Celle-ci a fait l'objet d'un avis favorable consultatif du conseil du collège doctoral le 10 janvier 2018. La répartition prévisionnelle des contrats doctoraux entre les écoles doctorales a ensuite fait l'objet, début Mars 2018, d'un avis favorable du conseil des membres de l'Université Paris-Saclay, où sont représentés chacun des chefs des établissements concernés. Cette répartition sera présentée aux instances compétentes des établissements concernés. A l'issue du concours, un bilan des concours est établi et est transmis aux instances de l'Université Paris-Saclay et diffusé largement.

ORIENTATIONS, PRINCIPES ET CRITERES COMMUNS A TOUTES LES ECOLES DOCTORALES

Les objectifs affirmés dans la charte du doctorat[1], dans la charte européenne[2] et dans le cadre national[3] pour l'admission de tous les doctorants

Cadre national de la formation doctorale : « Les écoles doctorales mettent en œuvre une **politique d'admission des doctorant**s en leur sein, fondée sur des **critères explicites et publics**, informent les étudiants sur les conditions d'accès, les compétences requises, les financements susceptibles d'être obtenus, la nature, la qualité et les taux d'activité professionnelle après l'obtention du doctorat. Elles participent à la recherche des financements, en **proposent l'attribution** afin de permettre aux doctorants de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions. »

Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay « Ensemble, les établissements membres et associés de l'Université Paris-Saclay :

- se sont engagés à mutualiser leurs moyens, **coordonner leurs capacités de recherche** et leur **potentiel d'encadrement**, pour promouvoir, structurer et assurer la visibilité, d'une offre de formation doctorale de qualité ;
- organisent un **suivi de la mise en œuvre de la politique de formation doctorale commune** ; s'assurent de la **transparence, de l'équité, de l'ouverture** de chacun des processus ;

---

[1] https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/la-charte-du-doctorat

[2] http://www.horizon2020.gouv.fr/cid96323/charte-europeenne-chercheur-code-conduite-pour-recrutement-des-chercheurs.html

[3] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=E6B58F28D75EC9A412F00E5D8B1B9EA2.tplgfr36s_2?idArticle=LEGIARTI000032588153&cidTexte=LEGITEXT000032588091&dateTexte=20180124

- organisent collectivement un **recrutement des doctorants et des doctorantes** qui soit **transparent, ouvert, équitable** et conduit selon des principes reconnus au niveau international, en particulier ceux énoncés dans la **charte européenne** du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs ;
- recherchent l'**excellence** et encouragent l'**originalité** et la **prise de risque scientifique**, **l'ouverture internationale** et **interdisciplinaire** des projets doctoraux engagés ;
- s'efforcent de prendre les mesures nécessaires pour développer et maintenir un environnement de recherche et une culture de travail propice et stimulante, **dans les unités de recherche dont ils sont tutelles**, afin que les doctorants soient **encadrés et suivis personnellement** et disposent des **conditions nécessaires** pour pouvoir mener à terme leurs projets doctoraux ;
- œuvrent pour une reconnaissance de la période doctorale comme une **expérience professionnelle** valorisable par les docteurs et docteures ; encouragent et soutiennent les initiatives visant à développer, améliorer et consolider les perspectives de carrière des docteurs et docteures, dans le secteur privé ou public, en France ou à l'international, pour l'ensemble des métiers de la recherche et de l'innovation, faisant appel à une expertise de haut niveau, et plus généralement pour toutes les activités qui font appel aux compétences développées lors de la formation doctorale. »

Charte européenne de la recherche et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs
« **Selection committees** should bring together diverse expertise and competences and should have an adequate gender balance and, where appropriate and feasible, include members from different sectors (public and private) and disciplines, including from other countries and with **relevant experience to assess the candidate**. Whenever possible, a wide range of selection practices should be used, such as **external expert assessment** and **face-to-face interviews**. Members of selection panels should be adequately trained. »

Les objectifs et critères d'éligibilité propres à ce concours

En plus des objectifs généraux affirmés dans la charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay et la charte européenne qui s'appliquent à toutes les candidatures, quel que soit le financement envisagé, des objectifs complémentaires et des critères spécifiques sont énoncés ci-après pour les contrats doctoraux des établissements membres.

› **Ouverture** : Les écoles doctorales devront **auditionner au minimum 2 candidats** par contrat doctoral mis au concours.

› **Taux d'encadrement** : Une candidature ne sera pas éligible si le directeur de thèse pressenti est mis en situation dérogatoire sur le nombre de doctorants ou le taux d'encadrement fixé par l'école doctorale en obtenant un nouveau contrat.

› **Coordination des capacités de recherche et du potentiel d'encadrement** :
→ Une candidature ne sera éligible que si le directeur de thèse pressenti est membre d'une des équipes ou unité de recherche fédérées par l'école doctorale.
→ Les contrats doctoraux devraient être attribués de préférence à des candidatures dont le directeur de thèse n'a pas obtenu un autre contrat doctoral la même année ou l'année

précédente sur le même programme. Pour certaines écoles doctorales ou certains établissements ceci constitue un critère d'éligibilité.

- ✓ *Pour l'ENS Paris-Saclay la candidature n'est pas éligible si le directeur de thèse a déjà obtenu un contrat doctoral sur ce programme l'année passée et/ou s'il a déjà obtenu un contrat doctoral spécifique pour normalien la même année.*
- ✓ *Pour l'Ecole polytechnique un seul candidat peut être classé dans la liste d'admissibilité par directeur de thèse.*

→ Sauf exceptions les contrats doctoraux d'un établissement sont destinés à des doctorants accueillis dans des unités de recherche dont cet établissement est tutelle.

- ✓ *Pour AgroParisTech, les contrats doctoraux affectés à l'école doctorale ABIES peuvent être attribués à des doctorants accueillis dans l'ensemble des unités de recherche de l'école doctorale ABIES.*
- ✓ *Pour l'Université Paris-Sud, l'attribution de contrats doctoraux à des doctorants qui effectuent leur recherche dans une unité de recherche dont l'Université Paris-Sud n'est ni tutelle ni partenaire est possible, à titre exceptionnel selon des conditions qui ont été énoncées par la Commission de la Recherche le 13 avril 2015.*

Le rôle des Jurys et commissions d'admission

Charte du doctorat de l'Université Paris-Saclay « L'admission en doctorat est fondée sur des critères explicites et publics et conduite selon des procédures transparentes, ouvertes et équitables, définies par l'Université Paris-Saclay et appliquant des principes reconnus au niveau international, en particulier ceux énoncés dans la charte européenne du chercheur et le code de conduite pour le recrutement des chercheurs. […]

La commission ou le jury d'admission en doctorat apprécie les aptitudes à la recherche de chaque candidat ou candidate, sa compréhension du caractère novateur de son sujet de recherche, sa capacité à le situer dans le contexte scientifique international et ses qualités d'exposition. La commission ou le jury d'admission en doctorat se prononce sur la capacité du candidat ou de la candidate à mener à bien son projet doctoral dans les conditions prévues pour son déroulement, en particulier l'unité ou l'équipe de recherche d'accueil et la direction du projet doctoral.

La commission ou le jury d'admission en doctorat vérifie aussi si les compétences et aptitudes linguistiques du candidat ou de la candidate sont suffisantes pour permettre son intégration dans l'unité de recherche et le bon déroulement de ses travaux. Lorsque le candidat ou la candidate ne dispose pas d'un diplôme conférant le grade master, la commission ou le jury indique si les compétences et diplômes acquis par le candidat peuvent justifier une dérogation à la condition de diplôme requise pour l'inscription en doctorat. »

LES CONTRATS DOCTORAUX A ATTRIBUER

Liste principale

Le tableau ci-après indique le nombre de contrats doctoraux attribués sur la liste principale de chaque école doctorale tous établissements confondus, accompagné du nombre **maximum** de doctorants à retenir en liste principale pour chaque établissement.

		Nombre maximum de candidats à retenir en liste principale dans chaque établissement							
	Nombre de contrats doctoraux en liste principale	Université Paris-Sud	Ecole Polytechnique	Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines	Université d'Evry Val d'Essone	Ecole normale supérieure Paris-Saclay	CentraleSupelec	AgroParisTech	Télécom ParisTech
Ensemble	**260,5**	**185,5**	**14**	**21**	**21**	**6**	**6**	**7**	**1**
n°127 : astronomie et astrophysique d'Ile-de-France (AAIF)	**4**	**3**		**1**					
n°129 : sciences de l'environnement d'Ile-de-France (SEIF)	**3**			**3**					
n°564 : physique de l'Ile-de-France (PIF)	**9**	**9**							
n°566 : sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)	**3**	**3**							
n°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SDV)	**9**	**9**							
n°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (Biosigne)	**9**	**9**							
n°569 : Innovation thérapeutique : du fondamental à l'applique (ITFA)	**19**	**17**		**1**	**1**				
n°570 : santé publique (EDSP)	**10**	**8**		**2**					
n°571 : sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes (2MIB)	**23**	**19**		**2**	**2**				
n°572 : ondes et matières (EDOM)	**14**	**12**	**2**						
n°573 : interfaces : approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation (Interfaces)	**8**		**5**	**1**			**2**		
n°574 : mathématiques Hadamard (EDMH)	**15**	**9**	**2**	**1**	**2**	**1**			
n°575 : electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE)	**17**	**15**				**1**	**1**		
n°576 : particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (Pheniics)	**16**	**15**	**1**						
n°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)	**17**	**9**		**2**	**6**				
n°578 : sciences de l'homme et de la société (SHS)	**20**	**7**	**1**	**6**	**5**	**1**			

n°579 : sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)	12	5	2		1	2	2		
n°580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	30,5	20,5	1	2	4	1	1		1
n°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES)	8	2						6	
n°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS)	14	14							

Contrats doctoraux supplémentaires

Ce tableau indique le nombre de contrats doctoraux supplémentaires pouvant être attribués à chaque école doctorale au vu des résultats des auditions et à l'issue de la réunion de clôture du conseil du collège doctoral. Celle-ci se tiendra le **26 juin 2018** et sera précédée par une réunion de préparation, le **22 juin 2018**, au cours de laquelle les résultats des Jurys de toutes les écoles doctorales concernées par des contrats doctoraux supplémentaires seront consolidés.

	Nombre de contrats doctoraux supplémentaires proposé par chaque établissement								
	Nombre de contrats supplémentaires	Université Paris-Sud	Ecole Polytechnique	Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines	Université d'Evry Val d'Essone	Ecole normale supérieure Paris-Saclay	CentraleSupelec	AgroParisTech	Télécom ParisTech
Ensemble	**22**	**0**	**11**	**0**	**0**	**7**	**4**	**0**	**0**
n°127 : astronomie et astrophysique d'Ile-de-France (AAIF)	0								
n°129 : sciences de l'environnement d'Ile-de-France (SEIF)	1		1						
n°564 : physique de l'Ile-de-France (PIF)	1		1						
n°566 : sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)	0								
n°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SDV)	0								
n°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (Biosigne)	0								
n°569 : Innovation thérapeutique : du fondamental à l'applique (ITFA)	1					1			
n°570 : santé publique (EDSP)	0								
n°571 : sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes (2MIB)	2		1			1			
n°572 : ondes et matières (EDOM)	2		1			1			
n°573 : interfaces : approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation (Interfaces)	5		3			1	1		
n°574 : mathématiques Hadamard (EDMH)	2		2						
n°575 : electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE)	2					1	1		

n°576 : particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (Pheniics)	0								
n°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)	1					1			
n°578 : sciences de l'homme et de la société (SHS)	0								
n°579 : sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)	3		1				2		
n°580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)	2		1			1			
n°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES)	0								
n°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS)	0								

ECOLES DOCTORALES

n°566 : sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)

université PARIS-SACLAY — ÉCOLE DOCTORALE Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain (SSMMH)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Parcours académique du candidat
- Pertinence du projet doctoral par rapport aux thématiques du laboratoire d'accueil et de l'Ecole Doctoral
- Nombre de doctorants encadrés par le directeur de thèse
- Antériorité de l'obtention de contrats par le directeur de thèse et l'équipe au sein du laboratoire d'accueil

OBSERVATIONS

- L'ED566 est en co-accréditation avec les universités de Paris-Nanterre et Paris-Descartes. Les contrats accordés par ces deux universités s'ajoutent à ceux de Paris-Saclay. Les candidats sont évalués par le même jury, conseil scientifique restreint de l'ED qui représente les différents champs scientifiques qui composent l'ED.
- 3 candidats au minimum par contrats fermes seront retenus pour l'audition. La liste d'admissibilité comportera un nombre d'étudiants équivalents au minimum du nombre de contrats doctoraux mis au concours.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

- Michel-Ange AMORIM, Professeur, UFR STAPS De Paris Sud
- Bernard ANDRIEU , Co-directeur de l'ED, Professeur, UFR STAPS, Paris Descartes
- Sandra CHARREIRE-PETIT, Professeure, UFR DEG, Paris-Sud
- Luc COLLARD, Professeur, UFR STAPS de Paris Descartes
- François COTTIN, Professeur, UFR STAPS De Paris Sud
- Giovanni De MARCO, Professeur, UFR STAPS, Paris Nanterre
- Michel DESBORDES, Professeur, UFR STAPS De Paris Sud
- Vincent DRU, co-directeur de l'ED, Professeur, UFR STAPS, Paris Nanterre

- Gaël GUILHEM, Chargé de Recherche HDR, INSEP
- Christine LE SCANFF, Directrice de l'ED, Professeure, UFR STAPS De Paris Sud
- Jean-Claude MARTIN, Professeur, IUT d'Orsay, LIMSI, Paris Sud
- Julien PISCIONE, Docteur en Sciences, cellule recherche, Fédération Française de Rugby à Marcoussis
- Nicolas ROCHE, MCUPH1, UVSQ
- Isabelle SIEGLER, Professeure, UFR STAPS De Paris Sud
- Patrick TRABAL, Professeur, UFR STAPS, Paris Nanterre
- Tim WOODMAN, Professeur, Université de Bangor

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : 23 mai 2018

Dates des auditions : 7, 8 juin 2018

n°567 : sciences du végétal : du gène à l'écosystème (SDV)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Sciences du végétal : du gène à l'écosystème

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Chaque projet est évalué et validé par le conseil de l'école doctorale, après avoir été approuvé par le directeur de l'unité de recherche, sur des critères d'originalité et de faisabilité dans les 3 ans.

Un directeur de thèse peut présenter un projet et un seul si elle/il n'a pas bénéficié d'un contrat doctoral du ministère l'année précédente, s'il/elle n'atteindra pas un taux d'encadrement supérieur à 300% avec l'arrivée du nouveau doctorant en septembre, si elle/il n'aura pas de doctorant au-delà de la 3ième année de thèse a la date de concours et s'il/elle a un dossier jugé adéquat pour obtenir une dérogation s'il/elle n'a pas déjà son HDR.

Le directeur de thèse choisit son candidat, ayant le droit de présenter un seul candidat au concours.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Notre jury est établi, ad hoc, tous les ans, en fonction des projets soumis au concours.

Le jury, entre 8 et 12 personnes, est composé pour au moins la moitié de personnalités externes, choisies pour leurs compétences scientifiques. Les membres internes sont choisis parmi les membres des équipes de recherche rattachées à l'école doctorale et qui ne présentent pas de projet cette année.

La direction de l'ED ainsi qu'un(e) doctorant(e) sont présents en tant qu'observateurs pendant que le candidat est devant le jury. Ces observateurs ne prennent pas part à la discussion ni la décision du jury.

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner :

Pas de sélection sur dossier. Nous retenons pour les auditions tout candidat éligible présenté par un directeur de thèse.

Dates des auditions :

26-28 juin 2018

n°568 : signalisations et réseaux intégratifs en biologie (Biosigne)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Signalisation et réseaux intégratifs en biologie (BIOSIGNE)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Vérification de l'éligibilité des projets avant leur affichage via ADUM:
- Taux d'encadrement ;
- Qualifications du porteur du projet (HDR, grade de Professeur ou de Directeur de recherche) ;
- Conditions d'accueil du doctorant ;
- Adéquation du projet de thèse avec le périmètre thématique de l'école doctorale.

Sélection sur dossier des projets pour le concours:
- Parcours académique du candidat (diplôme Master 2 ou équivalence; notes du M2) ;
- Qualité et originalité du projet de thèse ;
- Faisabilité du projet de thèse.

Critères du concours
- Présentation orale du projet et réponses aux questions du jury (0.4) ;
- Qualité du projet de recherche (0.3) ;
- "Note académique", calculée en se basant sur le classement M2 du candidat (0.3).

OBSERVATIONS

- L'ED Biosigne est co-accréditée avec Paris Sciences & Lettres (PSL).
- Les modalités prévisionnelles du concours de l'ED Biosigne sont en conformité avec la "Procédure d'admission des doctorants" de l'Université Paris-Saclay et ont été approuvées par le Conseil.
- Les projets doctoraux doivent être en adéquation avec le périmètre thématique de l'école doctorale, mais il n'y a pas de fléchage thématique.
- Toutes les procédures concernant la qualification et la sélection des doctorants, la préparation et le déroulement du concours, sont précisées dans le règlement intérieur de l'école doctorale.
- Dans le cadre de la politique d'ouverture de l'école doctorale, le concours est ouvert à tous les candidats proposés par les porteurs de projets, quel que soit l'origine de leur Master ou équivalence.
- Le projet de recherche peut être rédigé et soutenu en anglais.
- **Le calendrier prévisionnel est validé en début d'année par le Conseil:**

Information des équipes et appel à projets	Février
Clôture de la collecte des projets	Vendredi 2 mars
Vérification de l'éligibilité des projets par le Conseil	Jeudi 15 mars (15h, à Orsay)
Affichage des projets via ADUM	Jeudi 22 mars
Clôture de la collecte des candidatures	Lundi 18 juin

Sélection sur dossier des projets par le Conseil (PV)	Jeudi 21 juin (14h, à Orsay)
Critères: Parcours académique du candidat, qualité du dossier de candidature.	
Audition des candidats des projets sélectionnés	Jeudi 5 et vendredi 6 juillet (au KB)
Validation de la liste principale et des autres listes (PV)	Vendredi 6 juillet (au KB)
Gestion des désistements	Jusqu'en septembre

COMPOSITION DU OU DES JURYS

L'école doctorale "Biosigne" est multithématique. Pour cette raison, chaque candidat admis au concours se voit attribué un rapporteur externe, spécialiste du domaine, et un rapporteur interne issu du Conseil. Le jury est généralement composé d'environ 20 membres.

Le concours se déroule en présence de doctorants observateurs, qui transmettent leurs commentaires et suggestions à l'ED.

Rapporteurs externes auxquels l'ED fait appel

Le Conseil se réserve le droit d'inviter d'autres experts en fonction des spécificités des projets. Les CR et MCU sont en possession d'une HDR.

Neurosciences:
ANGULO, Maria-Cecilia, DR CNRS, Université Paris Descartes
BARNIER, Jean-Vianney, DR CNRS, Institut des Neurosciences Paris-Saclay
BIRMAN, Serge, École supérieure de physique et de chimie industrielles (ESPCI)
BRAHIM, Nait Oumesmar, DR Inserm, Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)
CAILLÉ, Isabelle, MCU, Université Pierre et Marie Curie
CASADO, Mariano, MCU, Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS)
DELATOUR, Benoît, CR1 CNRS, Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)
DUSART, Isabelle, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie
GHEUSI, Gilles, MCU, Université Paris 13
GHO, Michel, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie
HUNOT, Stéphane, DR CNRS, Institut du cerveau et de la moelle épinière (ICM)
KAPSIMALI, Marika, CR1 Inserm, Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS)
LÉNA, Clément, DR Inserm, Institut de Biologie de l'École Normale Supérieure (IBENS)
NOSTEN-BERTRAND, Marika, CR1 CNRS, Institut du Fer à Moulin
ROCHEFORT, Christelle, MCU, Université Pierre et Marie Curie
RONDI-REIG, Laure, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie
VANHOUTTE, Peter, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie
VINCENT, Pierre, DR CNRS, Université Pierre et Marie Curie
Endocrinologie/Reproduction:
LIVERA, Gabriel, Professeur, Universités Paris Diderot et Paris-Sud et CEA
SACHS, Laurent, DR CNRS, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).
TOLLE, Virginie, DR Inserm, Centre de Psychiatrie et Neurosciences, Sainte Anne
VEITIA, Reiner, Professeur, Institut Jacques Monod
Immunologie
COHEN-KAMINSKY, Sylvia, DR Inserm, Université Paris-Sud
Schlecht-Louf, Géraldine, MCU, Université Paris-Sud
Mécanismes de signalisation
KRIEGER, Anja, DR CNRS, Université Paris-Sud
LAMAZE, Christophe, DR Inserm, Institut Curie, PSL
LESPINET, Olivier, Professeur, Université Paris-Sud

MONSORO-BURQ, Anne, Professeur, Université Paris-Sud
RUBINSTEIN, Eric, DR Inserm, Université Paris-Sud
SAULE, Simon, Professeur, I2BC, Université Paris-Sud
SCHNEIDER, Benoît, DR CNRS, Université Paris Descartes
VERBAVATZ, Jean-Marc, Professeur, Institut Jacques Monod, Université Paris-Diderot
VERNIS, Laurence, CR CNRS, Centre de Recherche Institut Curie

Rapporteurs internes membres du Conseil de l'ED:
BENIHOUD, Karim, Professeur, IGR, Université Paris-Sud
BINART, Nadine, DR1 Inserm, U 1185, Université Paris-Sud
CABOCHE, Jocelyne, DR1 CNRS, Université Pierre et Marie Curie
DANIEL, Hervé, Professeur, UFR des Sciences, Université Paris-Sud
DUPUIS, Corinne, DR CNRS, Institut Gustave Roussy
DURANTHON, Véronique, DR INRA, Centre de Jouy-en-Josas
DURRBACH, Antoine, Professeur, UFR de Médecine, Université Paris-Sud
GODOT, Véronique, Professeur, Institut Mondor de Recherche Biomédicale
JOHANNES, Ludger, DR1 Inserm, Institut Curie, PSL
LASSAU, Nathalie, Professeur, Institut de Formation Supérieure Biomédicale (IFSBM)
LE MAIRE, Marc, Professeur émérite, UFR des Sciences, Université Paris-Sud
MANTEL, Anne, PU-PH, UFR de Médecine, Université Paris-Sud
MEROLA, Fabienne, DR CNRS, Laboratoire de Chimie Physique, Université Paris-Sud
NÜSSE, Oliver, Professeur, UFR des Sciences, Université Paris-Sud
SCHUMACHER, Michael, DR1 Inserm, Directeur de l'U1195, Université Paris-Sud
TACHDJIAN, Gérard, Professeur, UFR de Médecine, Université Paris-Sud
TAOUIS, Mohammed, Professeur, UFR des Sciences, Université Paris-Sud
VERNIER, Philippe, DR1 CNRS, Directeur de l'Institut des Neurosciences Paris-Saclay

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Conseil de l'ED pour retenir les candidats à auditionner : 21 juin, 2018

Dates des auditions : 5, 6 juillet, 2018

n°569 : Innovation thérapeutique : du fondamental à l'applique (ITFA)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Innovation thérapeutique : du fondamental à l'appliqué

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Eligibilité des projets déposés dans ADUM **par les responsables de pôle** avant publication en ligne:

- Appartenance du directeur ou d'un codirecteur à l'ED et vérification du taux d'encadrement
- Directeur de thèse de grade PR, DR ou équivalent, autres encadrants titulaires de l'HDR ou dont l'HDR est en cours avec une date de soutenance arrêtée.
- Adéquation du projet avec les thématiques de l'ED.

Publicité et présélection du candidat au concours **par le directeur de thèse porteur du projet** *en tenant compte des critères ci-après.*

- Un projet ne peut être présenté au concours que par un seul candidat.

Les critères qui seront pris en compte au moment du concours sont :

- Le parcours académique du candidat (Master 2 ou équivalence, notes de Master 1 et 2 ainsi que classement au M2 si disponible à la date du concours)
- La qualité de la présentation orale et la maîtrise du projet (appropriation de la question et de la démarche à mettre en œuvre). Ces éléments seront à rapporter au temps depuis lequel le candidat a pris connaissance du projet.
- Les réponses aux questions du jury et la culture scientifique du candidat
- Tout élément susceptible de juger des acquis du candidat et de l'adéquation de son profil avec le projet proposé : lettre de motivations, lettres de recommandation, courrier circonstancié du responsable de Master et éventuellement du directeur d'unité, etc…
- La faisabilité du projet de recherche en 3 ans dans l'environnement de la structure d'accueil

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury est composé

- De 8 membres permanents : l'équipe de direction et les responsables de pôle de l'ED

  Fattal Elias, PR, Univ. Paris-Sud.
  Gardier Alain, PR, Univ. Paris-Sud.
  Kansau Imad, PR, Univ. Paris-Sud.
  Maillère Bernard, DR, CEA
  Ongeri Sandrine, PR, Univ. Paris-Sud.
  Poupon Erwan, PR, Univ. Paris-Sud.
  Poüs Christian, PUPH, Univ. Paris-Sud.
  van Tilbeurgh Herman, PR, Univ. Paris-Sud.

- De 8 à 10 membres invités (1 par pôle) choisis par le conseil plénier ou le conseil restreint et parmi les membres des équipes affiliées à l'ED et parmi des personnalités extérieures. Les membres en question ne doivent pas présenter de candidat au concours.

  Membres invités des deux dernières années :

  Lescop Ewen, DR, ICSN
  David Olivier, MCF, UVSQ

Mignani Serge, DR, Sanofi-Aventis
Houssin Christine, MCF, Univ. Paris-Sud.
Bouchemal Kawthar, MCF, Univ. Paris-Sud.
Perros Frédéric, CR, INSERM
Roques Pierre, DR, CEA
Kerdine-Römer Saadia, PR, Univ. Paris-Sud.
Roussi Fanny, DR, CNRS
Tissières Pierre, PUPH, Univ. Paris-Sud.
Minard Philippe, PR, Univ. Paris-Sud.
Janoir Claire, PR, Univ. Paris-Sud.
David Denis, MCF, Univ. Paris-Sud.
Denis Cécile, DR, INSERM
Paci Angelo, Gustave Roussy

- De 2 représentants des doctorants

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : définie après la réunion du conseil du 15 janvier 2018.

Dates prévisionnelles

Date limite de recueil des candidatures : 8 juin 2018

Auditions : 2 journées entre le 18 et le 21 juin 2018

n°570 : santé publique (EDSP)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Santé Publique

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Un candidat est éligible s'il réunit les conditions nécessaires pour s'inscrire en doctorat dans un laboratoire de l'EDSP.
Pour que la disponibilité du directeur de thèse soit garantie, celui-ci peut diriger au maximum, trois doctorants. En cas de co-directions, le pourcentage total de direction de thèse ne doit pas dépasser 300% et le nombre de doctorants ne doit pas dépasser 5. En cas de cotutelles internationales, ou de situations exceptionnelles, des dérogations individuelles sont possibles après un examen préalable de chaque situation individuelle par la commission d'examen des demandes d'admission.

Les critères de classement des candidatures sont notamment les suivants :
- qualité et adéquation de la formation universitaire du doctorant à son sujet de thèse
- adéquation entre l'encadrement prévu (directeur et éventuellement co-directeur de la thèse et équipe d'accueil) et le projet scientifique
- qualité scientifique du projet de thèse
- faisabilité de la thèse en 3 ans
- qualité de l'audition et des réponses aux questions du candidat par le jury

OBSERVATIONS

L'EDSP bénéficie de contrats doctoraux de plusieurs origines : Université Paris Sud et UVSQ au sein de Paris Saclay, Université Paris Est qui co-accrédite l'ED.
Le jury fait un classement unique et les CD sont ensuite attribués dans l'ordre en fonction des universités d'inscription.
Un seul candidat peut être auditionné par directeur de thèse.
Des candidats rattachés à des équipes de recherche dont l'affiliation ne leur permet pas de recevoir de CD de l'EDSP peuvent être auditionnés et classés par le jury. C'est même recommandé s'ils souhaitent être candidats à d'autres sources de financement (CD de l'EHESP ou de la région Ile-de-France par exemple) pour lesquels les jurys demandent le classement de l'ED.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury est composé de chercheurs et d'universitaires de l'EDSP. Il y a un jury unique, mais, si le nombre de candidats l'impose, des sous-jurys peuvent être constitués. Leurs compositions sont alors changées par demi-journée. La composition du jury est établie après que la liste des sujets de thèse est connue, avec les règles suivantes pour limiter les conflits d'intérêts : pas de membre du jury ayant un candidat dont il est directeur de thèse pressenti, pas d'audition par un sous-jury comprenant un membre de la même équipe que le directeur de thèse du candidat.

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique ou conférence téléphonique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : jeudi 24 mai 2018

Dates des auditions : mercredi 6 et jeudi 7 juin 2018

n°571 : sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes (2MIB)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Sciences chimiques : molécules, matériaux, instrumentation et biosystèmes

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Les HDR sont autorisés par l'ED à déposer un sujet s'ils n'ont pas eu de contrat doctoral MESRI l'année n-1 et s'ils dirigent ou co-dirigent moins de cinq doctorants.

Un HDR ne peut présenter qu'un seul candidat.

Il est possible d'effectuer un maximum de deux (2) candidatures. Ces deux candidatures ne peuvent être effectuées dans le même établissement d'inscription administrative.

OBSERVATIONS

L'ED 2MIB est structurée en trois pôles :

- Chimie Physique, BioPhysique et Analytique (CPBA)
- Chimie Organique et Biomoléculaire (COB)
- Chimie Inorganique et Matériaux (CIM)

Un jury par pôle est mis en place.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury est composé d'un représentant de l'ED, d'un représentant du pôle et d'au moins quatre (4) personnalités HDR extérieures à l'ED 2MIB et à l'Université Paris-Saclay.

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : Une réunion par pôle du 2 au 6 mai

Dates des auditions : Du 16 au 18 mai.

- COB - 16 mai
- CPBA - 17 mai
- CIM - 18 mai

n°572 : ondes et matières (EDOM)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Ondes et Matière (EDOM)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Un directeur de thèse ne peut pas recevoir deux contrats deux années de suite.

Un directeur de thèse ne peut présenter qu'un seul candidat au concours des contrats doctoraux.

Un directeur de thèse ne peut pas diriger plus de trois doctorants. La limite peut être portée à cinq si les capacités d'encadrement sont jugées suffisantes par la direction de l'ED.

Un candidat peut présenter plusieurs candidatures mais ne sera convoqué aux auditions que sur un seul sujet.

L'ED convoque aux auditions un nombre égal au double des places mises au concours.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury d'admissibilité est constitué par les membres du bureau de direction de l'ED.

Les auditions sont effectuées par des sous jurys comprenant de cinq à huit personnes choisies parmi les membres de l'équipe de direction de l'ED et les membres du conseil de l'école doctorale à l'exception des représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens. Les résultats sont décidés par le conseil.

DATES DE REUNIONS

Première réunion du Jury pour retenir les candidats à auditionner : 14 mai 2017. Convocation le 18 mai 2017

Dates des auditions : 4 et 5 juin 2017, Délibération du jury lors du conseil du 8 juin 2017.

n°573 : interfaces : approches interdisciplinaires, fondements, applications et innovation (Interfaces)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE INTERFACES Approches Interdisciplinaires : Fondements, Applications et Innovation

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Un directeur de thèse peut présenter au plus deux sujets de thèse, mais il y a au maximum un candidat auditionné par directeur de thèse.

Les dossiers auditionnés son présélectionnés par les comités des trois axes de l'ED. Les auditions se font devant un jury composé de membres du Conseil appartenant aux 3 axes. L'aspect interdisciplinaire du sujet et du candidat sont un facteur important dans le choix du jury.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

François HACHE	DR1, Laboratoire d'Optique et Biosciences – Resp. X
Yves DUMONT	PU, Groupe d'Etude de la Matière Condensée – Resp. UVSQ
Pascale LE GALL	PU, Mathématiques Appliquées aux Systèmes – Resp. ECP
Adriana TAPUS	EC, Unité d'Informatique et d'Ingénierie des Systèmes – Resp. ENSTA
Pietro CORTONA	DR, Structure, propriétés et modélisation des solides - CentraleSupélec
Marc DAUPLAIS	IR, Laboratoire de Biochimie – X
Vincent JACTEL	AI, Laboratoire de Synthèse Organique – X
Isabelle MAURIN	CR1, Laboratoire de Physique de la Matière Condensée – X
Vincent MOUSSEAU	PU, Laboratoire de Génie Industriel – ECP
Nathalie SIMON	PU, Institut Lavoisier Versailles – UVSQ
Fabienne TESTARD	Chercheuse, DSM/IRAMIS/SIS2M/LIONS – CEA
Jean ANDRE	Air Liquid International Expert
Isabelle BUCKLE	Directrice de la valorisation et des relations industrielles – Institut Pasteur
Catherine GUETTIER	Chef du Service Anatomie et cytologie pathologiques – AP-HP
Jean-François GUILLEMOLES	DR, Institut de Recherche et Développement sur l'Energie Photovoltaïque – EDF-CNRS-Chimie ParisTech

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : 18 mai 2018

Dates des auditions : du 4 au 7 juin 2018, jury de l'ED le 8 juin 2018

n°574 : mathématiques Hadamard (EDMH)

université PARIS-SACLAY | École doctorale de mathématiques Hadamard (EDMH)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Voir le règlement intérieur de l'EDMH

COMPOSITION DU JURY

- ***Raphaël CERF (ENS Ulm), directeur adjoint du pôle ENS Ulm (équipe DMA)***
- Agnès DESOLNEUX (ENS Paris-Saclay), ***directrice adjointe du pôle ENS Paris-Saclay (équipe CMLA)***
- Thierry BODINEAU (Ecole Polytechnique), directeur adjoint du pôle Ecole Polytechnique, (équipes CMAP, CMLS, INRIA-Saclay M3DISIM)
- ***Erick HERBIN (CentraleSupélec), représentant scientifique EDMH à CentraleSupélec (équipe FdM)***
- Frédéric JEAN (ENSTA, directeur adjoint du pôle CEA-CentraleSupélec-ENSTA (équipes IpHT, UMA, INRIA-Saclay GAMMA3)
- ***Pierre-Gilles LEMARIE-RIEUSSET (UEVE), représentant scientifique EDMH à l'UEVE (équipe LaMME)***
- Stéphane NONNENMACHER (Université Paris-Sud), directeur adjoint du pôle IHES-UPSud (équipes LAG, LMO)
- Frédéric PAULIN (Université Paris-Saclay), directeur de l'EDMH
- François ROUEFF (Telecom ParisTech), directeur adjoint du pôle AgroParisTech-ENSAE-HEC-INRA, Telecom ParisTech-Telecom SudParis (équipes CREST, GREHEC, MaIAGE, LTCI, MIA, SAMOVAR)
- Vincent SECHERRE ***(UVSQ), directeur adjoint du pôle UEVE-UVSQ (équipe LMV)***
- ***Représentants des parcours recherches AAGAA, AMS, DS, MA, MF, MSV, MVA, Opt du M2 Mathématiques et Applications de l'Université Paris-Saclay***

DATES DE REUNIONS

Première réunion du Jury pour retenir les candidats à auditionner : Vendredi 1 juin 13h-17h

Dates des auditions : 14-15 juin, suivies du jury de classement de l'EDMH

n°575 : electrical, optical, bio-physics and engineering (EOBE)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Physique et ingénierie : électrons, photons, sciences du vivant (EOBE)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Dossier complet et finalisé (CV, Attestations de notes, Lettre de motivation, Dossier ADUM, Facultatif : Lettres de recommandation), Avis exprimé et a minima favorable du(de la) directeur(trice) de thèse sur la base d'au moins un entretien oral (le cas échéant par visio-conférence), Avis au moins favorable du directeur de l'unité de recherche, Se présenter à l'entretien oral et répondre à l'échange avec le jury.

En fonction du taux de pression des candidatures, le jury de l'école doctorale peut être amené à sélectionner une partie des dossiers sur la base des résultats académiques en Master ou Ecole d'ingénieur ou de Master of Science, et des éléments de motivations perçus au travers du dossier.

Pour certains sujets de thèse, l'aspect transdisciplinaire des profils des candidats est perçu comme un élément positif majorant supplémentaire.

Détails concernant le jury et les modalités du concours MESR de l'ED EOBE : https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/formation/doctorat/electrical-optical-bio-physics-and-engineering-eobe#concours-mesr-idex-idi

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Eric CASSAN (UPSud), Guillaume KREBS (UPSud), François COSTA (ENS Paris-Saclay), Sophie BOUCHOULE (CNRS), Marie-Estelle GUEUNIER-FARRET (UPSud), Marc LAMBERT (CNRS/CentraleSupélec), Julien MOREAU (IOGS), Jean-Christophe (UPSud), Anne-Sophie GRIMAULT (UPSud)

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : 14 mai 2018

Dates des auditions : 28, 29, et 30 mai 2018

n°576 : particules hadrons énergie et noyau : instrumentation, image, cosmos et simulation (Pheniics)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE PHENIICS

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Parcours académique du candidat
- Pertinence du projet doctoral par rapport aux thématiques du laboratoire d'accueil et de l'Ecole Doctoral
- Nombre de doctorants encadrés par le directeur de thèse
- Antériorité de l'obtention de contrats par le directeur de thèse et l'équipe au sein du laboratoire d'accueil

OBSERVATIONS

L'ED PHENIICS organise un concours anticipé de décembre à mars, sur un nombre restreint de sujets, puis un concours normal d'avril à juin sur l'ensemble des sujets. Environ 30% des contrats doctoraux sont attribués lors du concours anticipé. Le concours anticipé permet de retenir dans le périmètre de l'ED assez tôt dans l'année de bons candidats.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

- Déliot Fréderic, Ingénieur-chercheur Irfu, CEA
- Fleuret, Frédéric, DR, LLR – Ecole Polytechnique
- Hello, Patrice, Prof. Paris Sud – LAL
- Khan, Elias, Prof. Paris Sud - IPN

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner :

- Fin février 2018 (concours anticipé)
- Mi-mai 2018 (concours normal)

Dates des auditions :

- Fin mars 2018 (concours anticipé)
- Fin juin 2018 (concours normal)

n°577 : structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Structure et dynamique des systèmes vivants (SDSV)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Parcours académique du candidat
- Pertinence du projet doctoral par rapport aux thématiques du laboratoire d'accueil et de l'Ecole Doctoral
- Conditions d'encadrement
- Historique d'obtention des contrats doctoraux

COMPOSITION PREVISIONNELLE DU OU DES JURYS

- Pierre CAPY, PR Paris-Sud, directeur de l'ED
- Florence GONNET, PR Université Évry-Val d'Essonne, directrice adjointe
- Bernard MIGNOTTE, PR Université Versailles-St-Quentin, directeur adjoint
- Jean-Luc PERNODET, DR CNRS, Paris-Sud, directeur adjoint
- Graça Raposo, DR CNRS, PSL, Enseignement à l'Institut Curie
- Ana BUJBELLO, DR, Genethon, Évry
- Marie-Noëlle DIEUDONNE, PR Université Versailles-St-Quentin
- Thierry MEINNEL, DR CNRS
- David PASTRE, PR Université Evry-Val d'Essonne
- Claire ROGEL GAILLARD, DR INRA
- Delphine SITTERLIN, MC-HDR, I2C UEVE
- Sandrine LE BIHAN, ITA CNRS, GQE-Le Moulon
- Gilles LEMAITRE, Ingénieur ISTEM, Evry
- Francesco LAVECCHIA, Doctorant Paris-Sud, I2BC Gif
- Tatiana MAROILLEY, doctorante UVSQ, GABI Jouy-en-Josas
- Ilham SEFFOUH, doctorante UEVE, LAMBE, Evry
- Charbel SOUAID, doctorant Paris-Sud, I2BC, Gif-sur-Yvette
- Jean-Charles CADORET, Maître de conférences à Paris-Diderot, Institut J. Monod
- Cosmin SAVEANU, PR IP - Institut Pasteur
- Brigitte HARTMANN, CR CNRS - ENS Cachan
- Stéphane AYMERICH, DR INRA
- Olivier LESPINET, PR Université Paris-Sud
- Jean-Marc GROGNET, Directeur Général de Génopole - GIP GENOPOLE
- Elisabeth PETIT-TEXEIRA, DR, GenHotel, Évry
- François ROUYER, DR INSERM, spécialiste en neurosciences
- Smokvina TAMARA, Danone Nutricia Research - DANONE
- Jean-Michel ROSSIGNOL, PR émérite Pais-Sud, spécialiste en Virologie
- Dominique de VIENNE, PR émérite Paris-Sud, spécialiste en Génétique quantitative
- Agathe Guilloux, PR UEVE, spécialiste en mathématiques appliquées à la biologie

Les représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale sont observateurs des travaux du concours.

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : en Avril entre 2 et 3 rapporteurs par dossier de candidature seront nommés, la réunion aura lieu fin Mai

Dates des auditions : du 19 au 21 Juin 2018

n°578 : sciences de l'homme et de la société (SHS)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Sciences de l'homme et de la société (SHS)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

L'éligibilité des projets est vérifiée par le pôle, en lien avec le directeur d'unité de recherche, sur la base du dossier déposé dans ADUM. Il est tenu compte notamment du taux d'encadrement, des contrats antérieurs obtenus par un même HDR, des conditions d'accueil du doctorant.

La sélection sur dossier tient compte du parcours académique du candidat, de l'originalité et de la pertinence du sujet de thèse envisagé pour le champ disciplinaire concerné, de la capacité du candidat à mener à bien un projet en un temps raisonnable.

OBSERVATIONS

Le concours par lui-même prend la forme d'une présentation orale du projet de recherche par le candidat pour une durée de 10 min environ. Puis, un temps de questions / réponses avec le jury a lieu. Les délibérations se tiennent par pôle, à l'issue de l'ensemble des auditions, quels que soient les établissements, les HDR et les laboratoires concernées. Le nombre de contrats doctoraux par pôle est connu des jurys avant le début des auditions.

Les candidats sont entendus par trois jurys distincts, lors des trois concours en parallèle (1 par pôle) organisés par l'ED SHS (le 29 juin pour le concours CD 2017). Les concours se déroulent selon une procédure harmonisée de délibération définie par l'ED. Chaque année, des échanges en comité de direction de l'ED et dans les pôles, permettent de réaffirmer les critères sur le niveau requis pour être proposé au recrutement par l'ED SHS.

Des critères du dossier de candidature au plan formel ont été précisés (une taille minimale du développement du projet de thèse + bibliographie sont exigées, par exemple). Les avis motivés des directeurs de thèse et des directeurs d'unités sont demandés dans ADUM, facilitant ainsi l'analyse des dossiers par les pôles.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Jury prévisionnel 1 pré-sélection sur dossier (identique pour les 3 pôles) :

- Sandra CHARREIRE PETIT
- Boris BERNABÉ
- Laurent NEYRET
- Jacques POTHIER
- Nicolas HATZFELD
- Michel GUILLARD
- Hubert KEMPF

Jurys prévisionnel 2 auditions : Trois jurys en parallèle. Un jury par pôle

POLE DROIT

- Clément Fontaine Mélanie, UVSQ
- Bui Xuan Olivia, UEVE
- Achilleas Philippe, PSUD
- Demoulin Florence, PSUD
- Magnier Véronique, PSUD
- Poirat Florence, PSUD
- Labarthe Françoise, PSUD
- Bernabé Boris, PSUD
- Neyret Laurent, UVSQ

POLE ECO-GESTION

- Hubert Kempf, ENS Paris Saclay
- Michel Guillard, UEVE
- José De Sousa, PSUD
- Fabien Tripier, UEVE
- Alessandro Riboni, X
- Sylvaine Poret, X
- David Bounie, Telecom ParisTech

POLE SSH

- Benoît Bastard, ENS Paris Saclay
- Nicolas Hatzfeld, UEVE
- Stephen Bouquin, UEVE (Absent)
- Laurent Willemez, UVSQ
- Jean-Claude Yon, UVSQ
- Jean-Cartier Bresson, UVSQ
- Christian Mouhanna, UVSQ
- Pierre Chastang, UVSQ
- Nicolas Robette, ENSAE
- Jacques Pothier, UVSQ

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : date encore à déterminer

Dates des auditions : vendredi 22 juin 2018

n°579 : sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Sciences mécaniques et énergétiques, matériaux et géosciences (SMEMAG)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Parcours académique du candidat.

Historique du recrutement du directeur de thèse

OBSERVATIONS

Pour chaque sujet, un seul candidat peut se présenter mais un même candidat peut candidater sur plusieurs sujets différent.

COMPOSITION DU OU DES JURYS

- Benoît Goyeau, Professeur, Centrale-Supélec.
- Olivier Hubert, Professeur, ENS Paris-Saclay.
- Xavier Quidelleur, Professeur, Université Paris Sud.
- Habibou Maitournam, Professeur, ENSTA.
- Béatrice Guerrier, DR CNRS FAST à Orsay.
- Jean Lerbet, Prof. à l'Université d'Evry, Laboratoire IBISC.
- Sophie Ayrault, DR CEA, LSCE : labo mixte CEA-CNRS-UVSQ.
- Xavier Boutillon, DR CNRS LMS Ecole Polytechnique.
- Maurice Rossi, DR CNRS, IJLRD, UPMC
- Djimedo Kondo, Professeur, IJLRD, Dir. de l'ED 391 Sciences mécaniques, acoustique, électronique & robotique de Paris.
- Laure Meynadier, Professeure Paris 7, IPGP, Directrice de l'ED109 « Sciences de la Terre ».
- Christian Angelberger, Chef de projet « Turbulent Combustion Modelling », IFP-EN.

DATES DE REUNIONS

- Date limite de dépôt des propositions des sujets de thèse : 28 février 2018
- Date limite de dépôt des dossiers complets de candidature et sélection des candidats par les directeurs de thèse : 27 avril 2018.
- Classement des candidatures par les directeurs d'unité : 7 mai 2018.
- Sélection des candidats retenus pour l'audition par le conseil restreint de l'Ecole Doctorale : 14 mai 2017. Les candidats retenus seront informés dans les deux jours qui suivent. L'école doctorale retient en moyenne 3 candidats pour audition par contrat doctoral mis au concours.
- Audition des candidats ; semaine du 28 mai au 1er juin 2018.

n°580 : sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)

ÉCOLE DOCTORALE
Sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Que ce soit en mode concours ou hors concours, les critères d'évaluation sont les suivants:

- Qualité du candidat (résultats de Master ou équivalents, aptitudes du candidat à la recherche telles qu'elles peuvent s'évaluer à partir des périodes de stage ou mémoire de recherche, et recommandations des encadrants pédagogiques),
- Adéquation du profil du candidat à la réalisation du projet de thèse.

Règles spécifiques au concours

1. Un candidat peut déposer deux dossiers de candidature au plus et exprimer une priorité entre les deux projets.
2. Un directeur de thèse peut soutenir, au plus, trois candidatures dont

    - Au maximum deux en tant que directeur de thèse
    - Au maximum deux en tant que co-encadrant.

Une candidature à un projet éligible à plusieurs financements compte pour une candidature.

OBSERVATIONS

Le concours ED STIC est organisé en 4 phases. Les 3 premières étapes sont confiées aux comités de pôle.

1. Sélection des candidatures pour audition
2. Auditions
3. Pré-jury par pôle. Le jury effectue un classement des candidats auditionnés en prenant en compte la qualité projet + encadrement + candidat.
4. Jury en Conseil d'ED. Le jury effectue un classement pour chaque établissement ayant affecté des financements à l'ED STIC. Sont invités au jury, si nécessaire, un représentant du Labex Digicosme ou Digiteo. Les représentants des doctorants assistent si ils le souhaitent au jury mais ne peuvent participer aux discussions et délibérations.

COMPOSITION PREVISIONNELLE DU OU DES JURYS

Composition des pré-jurys

Pôle 1 :
BARBARESCO Frédéric, Thalès Air systems
BEN OUEZDOU Fethi, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
BIDOIT Nicole, Université Paris-Sud
CHAMPAGNAT Frédéric, ONERA
DUC Gilles, CentraleSupélec
GOSSELIN Florian, CEA List
GOUSSEAU Yann, Télécom ParisTech
GRUYER Dominique, IFSTTAR

KLAUDEL Hanna, Université d'Evry Val-d'Essonne
MAMMAR Said, Université d'Evry Val-d'Essonne
MARCOS Sylvie, CNRS
PANTELEY Elena, CNRS
RODET Thomas, ENS Paris-Saclay

Pôle 2 :
BERTHET Antoine, CentraleSupélec
BIDOIT Nicole, Université Paris-Sud
CARNEIRO-VIANA Aline, INRIA Saclay Ile-de-France
COUPECHOUX Marceau, Télécom ParisTech
DESGREYS Patricia, Télécom ParisTech
ELAYOUBI Salah Eddine, Orange Labs
FOURNEAU Jean-Michel, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
LAURENT Maryline, Télécom SudParis
LEPERS Catherine, Télécom SudParis
SIBILLE Alain, Télécom ParisTech

Pôle 3 :
ALLAUZEN Alexandre, Université Paris-Sud
BEAUDOUIN-LAFON Michel, Université Paris-Sud
BIDOIT Nicole, Université Paris-Sud
D'ALCHE-BUC Florence, Télécom ParisTech
DEFUDE Bruno, Télécom SudParis
KLAUDEL Hanna, Université d'Evry Val-d'Essonne
MALLEM Malik, Université d'Evry Val-d'Essonne
PUCHERAL Philippe, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
VILNAT Anne, Université Paris-Sud
ZWEIGENBAUM Pierre, CNRS

Pôle 4 :
BIDOIT Nicole, Université Paris-Sud
BLANQUI Frédéric, INRIA Saclay Ile-de-France
BOURNEZ Olivier, Ecole Polytechnique
CONCHON Sylvain, Université Paris-Sud
DELOSME Jean-Marc, Université d'Evry Val-d'Essonne
KLOUL Leïla, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
MAAG Stéphane, Télécom SudParis
NIELSEN Frank, Ecole Polytechnique
TOMASIK Joanna, CentraleSupélec
VEQUE Véronique, Université Paris-Sud

Composition du jury du conseil d'ED

BEAUDOUIN-LAFON Michel, Université Paris-Sud
A définir, Université Paris-Sud
BLANQUI Frédéric, INRIA Saclay Ile-de-France
BOUNFOUR Ahmed, Université Paris-Sud

DEFUDE Bruno, Télécom SudParis (invité)
DESSANTE Philippe, CentraleSupélec
DOERR Benjamin, Ecole Polytechnique
DUC Gilles, CentraleSupélec
GIAVITTO Jean-Louis, CNRS
GOUSSEAU Yann, Télécom ParisTech
KLAUDEL Hanna, Université d'Evry Val-d'Essonne
KLOUL Leïla, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines
SIBILLE Alain, Télécom ParisTech
VEQUE Véronique, Université Paris-Sud
VILNAT Anne, Université Paris-Sud

Les représentants des doctorants au conseil de l'école doctorale sont membres observateurs des travaux du Jury de concours.
Le concours comprend également les contrats doctoraux DIGICOSME ET DIGITEO

DATES DES REUNIONS

Dates sélection des candidats pour l'audition : non encore fixées

Dates des auditions : entre le 7 Juin et le 14 Juin 2018

Dates des pré-jury par pôle : entre le 11 Juin et le 15 Juin 2018

Date du Jury en Conseil d'ED : Mardi 19 Juin 2018

n°581 : agriculture, alimentation, biologie, environnement et santé (ABIES)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Agriculture, alimentation, biologie, environnement, santé (ABIES)

Criteres d'eligibilite des candidatures

Etre titulaire d'un master et d'une expérience d'au moins 6 mois dans la recherche (stage de master typiquement).

Avoir été pré-sélectionné par un directeur de thèse dont le sujet a été sélectionné pour le concours.

Observations

Les directeurs de thèse candidats ont déposé leurs sujets avant le 15 décembre, les directeurs d'unité ont jusqu'au 8 janvier pour valider leurs sujets (limitation à un sujet déposé pour 4 HDR rattachés à ABIES). Les sujets sont examinés en mars après avoir recueilli deux avis d'experts par sujet. Les sujets sélectionnés sont ensuite mis en ligne sur le site de l'école doctorale et les directeurs de thèse doivent proposer un candidat (et un seul) pour fin mai. La grille d'évaluation détaillant les critères de l'audition est fournie aux directeurs de thèse candidats en avril.

Composition du ou des Jurys

Le jury est composé des membres du Conseil Scientifique et Pédagogique d'ABIES, complété d'experts de haut niveau proposés par le Conseil suite à la réunion de sélection des sujets.

Dates de reunions

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : Réunion de sélection des sujets courant mars

Dates des auditions : Semaine du 18 au 22 juin, sous réserve de la disponibilité des membres du jury.

n°582 : cancérologie : biologie - médecine - santé (CBMS)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Cancérologie, biologie, médecine, santé (CBMS)

Observations

Le processus de sélection est le suivant :

- Choix de la thématique par l'étudiant
- Rencontre avec le Directeur de thèse et de laboratoire
- Accord et préparation de la présentation
- Présentation formelle devant un jury constitué par les membres du bureau de l'ED (5min : présentation du CV ; 15min : présentation du projet puis discussion : 10 minutes).
- Classement par le jury.

Composition du ou des Jurys

- Martin Schlumberger,

- François Dautry
- A compléter

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner : à définir

Dates des auditions : à définir

n°127 : astronomie et astrophysique d'Ile-de-France (AAIF)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Astronomie et Astrophysique d'île-de-France

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Critères légaux (titulaire d'un Master, …)
- Accord d'un encadrant potentiel et du directeur d'unité.
- Adéquation du profil et de la formation au sujet.
- Niveau académique minimal.
-

OBSERVATIONS

L'ED AAIF attribue une vingtaine de C.D. par an (19 en 2017). Elle a reçu l'an dernier 130 dossiers, dont 106 recevables. 61 ont été retenus pour une audition. Les modalités de candidature sont rappelées sur le site de l'ED:

https://ecole-doctorale.obspm.fr/fr/ed_aaif/Actualites/Concours_18

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury 2018 sera désigné officiellement lors du conseil de l'ED du 1er février 2018. Les représentants des doctorants sont observateurs du concours. Sa composition devrait être proche de celle du jury de l'an dernier

- Alain Abergel, Professeur, IAS, UPSud
- Guillaume Aulanier, Astronome, LESIA, ObsP
- Frédéric Daigne, Professeur, IAP, UPMC
- Florence Durret, Astronome, IAP, UPMC
- Thierry Fouchet, Professeur, LESIA, UPMC
- Jacques Le Bourlot, Professeur, LERMA, UPD
- Sébastien Lefranc, Ingénieur, Thalès
- Simona Mei, Professeur, LERMA, UPD
- Cyril Szopa, Professeur,LATMOS, UVSQ
- William Thuillot, Astronome, IMCCE, ObsP
- Jérôme Rodriguez, Ing CEA, AIM, UPD

DATES DE REUNIONS

Première réunion du Jury pour retenir les candidats à auditionner : Vendredi 4 mai 2018

Dates des auditions : du mardi 22 mai au lundi 28 mai 2018.

Un pré-jury aura lieu le lundi 28, après les auditions, et sera susceptible d'attribuer au maximum 1/3 des contrats disponibles.

Le jury final aura lieu le lundi 2 juillet 2018.

Note: ce calendrier prévisionnel sera validé et voté par le conseil de l'ED du 1er février 2018.

n°129 : sciences de l'environnement d'Ile-de-France (SEIF)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Sciences de l'environnement d'île-de-France (SEIF)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

- Le dossier de candidature est sélectionné et transmis par le directeur de thèse qui peut présenter au plus 2 candidats.
- Avant tout, le niveau académique de chaque candidat et ses compétences pour traiter le sujet proposé, évaluées à partir du dossier transmis avec sa demande, et complété par les notes de stage, l'avis du responsable de stage et par l'avis du futur directeur de thèse.
- les éléments de motivation et d'appropriation du sujet qui seront exprimés lors de l'audition
- les éléments de contexte : accords internationaux, priorité mise par un laboratoire sur un sujet donné (quand et seulement quand ils sont explicités dans la description des sujets de thèse)

OBSERVATIONS

- L'ED 129 est en co-accréditation avec les universités de Pierre et Marie Curie, Paris-Diderot. Les contrats accordés par ces deux universités s'ajoutent à ceux de Paris-Saclay. Les candidats sont évalués par le même jury, constitué des membres du conseil scientifique de l'ED qui représentent les différents champs scientifiques qui composent l'ED.
- Le nombre de sujets ouverts à candidature est fixe en fonction du nombre de contrats disponibles, chaque laboratoire pouvant présenter un nombre de sujets au prorata de son nombre d'HDR.
- Le jury s'assure d'une bonne répartition des étudiants sur les divers laboratoires ou équipes de recherche affiliés à l'ED.
-

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Les membres du conseil de l'école doctorale (liste provisoire) :

Hervé Le Treut (LMD, UPMC), Laurence Picon (LMD, UPMC), Matthieu Roy-Barman (LSCE, UVSQ), Pascale Bouruet-Aubertot (LOCEAN, UPMC), Kathy Law (LATMOS, CNRS), Philippe Keckhut (LATMOS, CNRS), Valérie Daux LSCE (LSCE, UVSQ), Philippe Bousquet LSCE, UVSQ), Jean-Louis Colin (LISA, Paris 7), Pierre Cellier (EGC/INRA) , Vladimir Zeitlin (LMD, UPMC), Gilles Reverdin (LOCEAN, CNRS), Damien Cardinal (LOCEAN, UPMC), Eric Thiébaut (AD2M, UPMC), Valérie Moulin (DRF, CEA), Nathalie Poisson (ADEME), Philippe Veyre (CNES), Anne-Sophie Pavaux (Doctorant au LOCEAN/UPMC), Aglaé Jezequel (Doctorante au LSCE/UVSQ),

Stefan Lambert (Doctorant au LOMIC à Banyuls Doctorant), Mathieu Lachatre (Doctorant au LISA , UPD)

DATES DE REUNIONS

Première réunion (éventuellement par voie électronique) du Jury pour retenir les candidats à auditionner :

Dates des auditions : Fin juin-Début Juillet (2-3 jours)

n°564 : physique de l'Ile-de-France (PIF)

université PARIS-SACLAY | ÉCOLE DOCTORALE Physique en île-de-France (EDPIF)

CRITERES D'ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Avoir un excellent niveau en master, avoir contacté un directeur de thèse et avoir déposé sa candidature sur le site de l'école doctorale sur le sujet proposé par un directeur de thèse avant le vendredi 4 Mai 2018 minuit. Un directeur de thèse qui a eu un CD de l'Ecole doctorale l'année passée ne peut prétendre avoir un nouveau doctorant avec un CD de l'ED.

OBSERVATIONS

COMPOSITION DU OU DES JURYS

Le jury sera composé de 20 membres :

- un bureau du concours de 8 personnes comprenant les quatre membres du directoire de l'école doctorale, quatre enseignants-chercheurs ou chercheurs issus des laboratoires de l'ED, provenant de chacun des établissements porteurs (https://www.edpif.org/fr/recrutement/jury.php#bureau)

  Jean-François Allemand, directeur de l'ED, PSL
  Maria Chamarro, directrice adjointe ED, UPMC
  Sylvie Hénon, directrice adjointe ED, UPD
  Claude Pasquier, directeur adjoint ED, UPSaclay
  Michel Brune, PSL
  Marco Cirelli, UPMC
  Philippe Lafarge, UPD
  Véronique Terras, UPSaclay

- de 12 membres du jury aux qualifications scientifiques complémentaires des membres du bureau. Leurs noms seront décidés au conseil de l'ED fin Mars début Avril 2018

DATES DE REUNIONS

Première réunion du bureau du concours pour retenir les candidats à auditionner : le vendredi 18 Mai 2018

Dates des auditions devant le jury : mardi 5 juin et mercredi 6 juin 2018